



Direction Générale Ressources  
Département Ressources Humaines  
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2025-588

**Objet** : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux

Réf. : 5.8

## Décision

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n°2414559 déposée par Mme Maryline CHAUVIN devant le tribunal administratif de Nantes, tendant à obtenir le bénéfice du complément de traitement indiciaire.

### Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 JUL. 2025**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**11 JUL. 2025**